

Plan de gestion des sites du Conservatoire du littoral

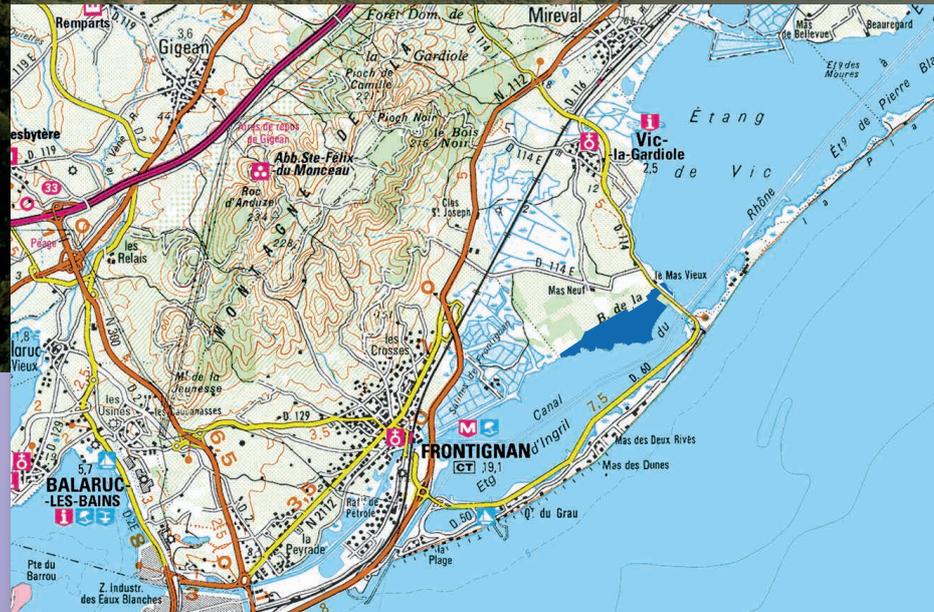
Site du bois des Aresquiers

Hérault



Vic-la-Gardiolle

Fiche d'identité



Le bois des Aresquiers : un espace naturel boisé ouvert sur la lagune.

■ Site du bois des Aresquiers



Languedoc-Roussillon Hérault

Commune de Vic-la-Gardiole

Un site classé pour ses paysages

- L'une des rares avancées forestières au sein des étangs salés du Languedoc, entre les communes de Frontignan et Vic-la-Gardiole.
- Une zone de transition entre le littoral et l'intérieur des terres : se succèdent forêt, clairières, mares et lagunes.

Une oasis forestière

- Un site bénéficiant du régime forestier, doté d'un plan d'aménagement forestier pour 2014-2028
- Des boisements dominés par le Pin d'Alep

Usages :

- Espace de nature et de détente
- Randonnée pédestre
- Promenade équestre
- Chasse au petit gibier

Gestionnaires du site :

- Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau
- Office National des Forêts (ONF)
- En collaboration avec le Syndicat Mixte des Étangs Littoraux, animateur des sites Natura 2000

Repères

85,4 ha

dont
56 ha
boisés en Pins d'Alep

Propriété du Conservatoire
du littoral depuis

1982

Site **Natura 2000**
« Étangs Palavasiens »

Site **Ramsar**

Site **classé**



Un site naturel entre lagunes et garrigues méditerranéennes

Véritable oasis verte s'épanouissant au cœur des lagunes, le bois des Aresquiers présente un caractère pittoresque et sauvage : la pinède succède rapidement à la lagune après un espace de steppes et de prés salés à salicorne. La qualité des points de vue sur les étangs et la mer depuis la pinède, l'ambiance de «forêt vierge», le chant des cigales, les oiseaux sauvages sont autant de facteurs expliquant l'attrait du site. La valorisation des potentialités du site représente un enjeu majeur dans le cadre d'une fréquentation mieux maîtrisée.

Un site classé pour ses paysages

Entre Montpellier et Sète, le bois des Aresquiers représente un **havre de paix préservé de l'urbanisation**.

Le charme opère dès l'entrée du site, à partir de l'allée des grands pins. L'odeur intense de la pinède et l'ombre des boisements invitent le promeneur à la découverte et à la contemplation : végétation luxuriante, steppes salées à Saladelles de Girard et lagunes littorales composent une ambiance unique. Certains points de vue laissent deviner tantôt le massif de la Gardiole, tantôt les étangs.

Une forte fréquentation

En raison de ses multiples attraits, le site connaît une forte fréquentation en toutes saisons.

- Les **randonneurs** apprécient la position centrale du bois dans un réseau de sites protégés en bordure des étangs d'Ingril et Vic. Un sentier inscrit au plan départemental des itinéraires de promenades et randonnées dessine une boucle de 6 km.
- Les **familles** fréquentent particulièrement les aires de détente et de pique-nique ainsi que le platelage en bois aménagé sur les steppes salées.
- Le **jeune public** peut bénéficier du potentiel d'éducation à l'environnement du site, sur des thématiques variées.



Steppes salées

Une nature insolite

Pas moins de 6 habitats naturels d'intérêt européen pour la biodiversité sont identifiés sur le site : terrains limoneux recouverts de végétation basse adaptée au sel (appelés sansouïre), steppes et prés salés entrecoupés d'affleurements karstiques (roche mère), mares d'eau saumâtre et pelouses calcicoles infra forestières se succèdent depuis le bord d'étang vers le boisement.

Cet espace de transition entre milieu salé et milieu forestier est favorable au développement d'une douzaine d'espèces remarquables comme la Saladelle de Girard, la Bigrane sans épines et autres orchidées... sans oublier la présence d'oiseaux attirés par la proximité des étangs.

Des menaces avérées

• Si la réputation du site n'est plus à faire, **limiter les impacts de la fréquentation** s'avère indispensable :

- la divagation du public hors sentiers pénalise la biodiversité et entaille le bois d'un faisceau de sentiers disparates (12 km de pistes) ;
- le parking à l'entrée du site favorise les stationnements anarchiques et, sur le secteur du Petit Bois, porte atteinte aux racines des arbres.
- les bâtiments vétustes à l'entrée du site nuisent aux paysages et à la qualité des eaux.

Un nouvel équilibre doit être trouvé entre les usages : randonnée, pratiques équestres, éducation à l'environnement, chasse...

• Dominé par une futaie régulière de jeunes Pins d'Alep (deux tiers de la surface), **le boisement est peu favorable à une régénération naturelle**. Hauts et de faible diamètre, nombres de pins sont **vulnérables aux tempêtes** en l'absence d'actions de renouvellement.



Allée forestière

Agir pour préserver le site

Le plan de gestion formalise les objectifs afin de préserver les dimensions naturelles et paysagères du bois des Aresquiers, tout en permettant un accueil adapté au site. Défini en cohérence avec les objectifs des sites environnants, ce plan contribue à renforcer une approche concertée et intégrée de la gestion.

Réconcilier naturalité et accueil du public

- **Maintenir la qualité paysagère du site, en respectant l'esprit des lieux**

Les actions envisagées visent à consolider la diversité des paysages, des habitats naturels et des espèces sur ce site qui associe boisements et milieux ouverts. Dans l'optique d'une reconquête paysagère, une attention particulière doit être portée au devenir de certains éléments dégradés notamment l'ensemble bâti à l'entrée du site.

- **Mieux organiser la fréquentation du public**

Les orientations retenues réaffirment la vocation du bois des Aresquiers comme site dédié à la découverte, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement. L'attrait des espaces naturels littoraux pour le public doit conduire à une gestion de la fréquentation à une échelle élargie englobant les transports, le stationnement et l'accueil. La préservation de la qualité paysagère et de la biodiversité du site en dépendent.

1

Conserver la mosaïque de milieux naturels, structurante pour le paysage

- **La gestion forestière proposée par l'ONF vise à pérenniser le couvert boisé** par une approche de diversification des peuplements, au profit d'une structure de futaie irrégulière :

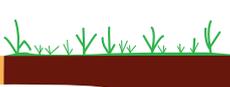
- **Amélioration des peuplements** par coupe sélective et ouverture de « parquets de régénération » (coupe rase sur une dizaine de placettes d'environ 2 500 m²).
- **Diversification des essences** lors des interventions, notamment au profit du Chêne pubescent, du Chêne vert et du Pin pignon : 40 ha de futaie régulière sont concernés. Une mise en valeur des sujets anciens est envisagée.
- **Renouvellement du boisement** au Petit Bois (plantation pour pallier l'impossibilité de régénération naturelle) et sécurisation du site pour le public par veille sanitaire des peuplements.



Futaie régulière de Pin d'Alep



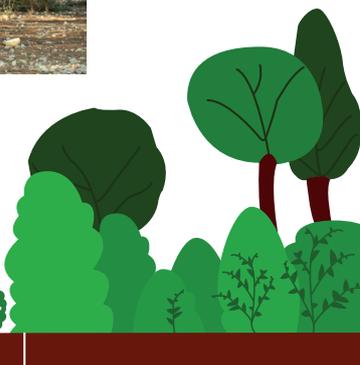
Sansouïre et steppes sallées



Pelouse calcicole



Garrigue méditerranéenne



Boisements

Les groupements végétaux s'organisent suivant le degré de salinité et structurent les paysages du bois des Aresquiers.



Aigrette garzette



Saladelles de Girard



Orchidées

Une biodiversité remarquable

Dans l'optique d'une politique de « naturalité », il est envisagé de laisser évoluer librement la forêt, sans intervention, sur 14,5 ha d'ores et déjà identifiés en futaie irrégulière.

La production de bois n'est pas une priorité mais des coupes commercialisables doivent permettre de valoriser le bois et contribuer positivement au budget de la gestion forestière.

- **La gestion des milieux ouverts** vise à conserver le patrimoine naturel remarquable (environ 30 ha concernés) : le maintien d'une mosaïque de milieux est en effet favorable à la préservation de la diversité de la faune et de la flore, en particulier des espèces végétales patrimoniales dispersées.

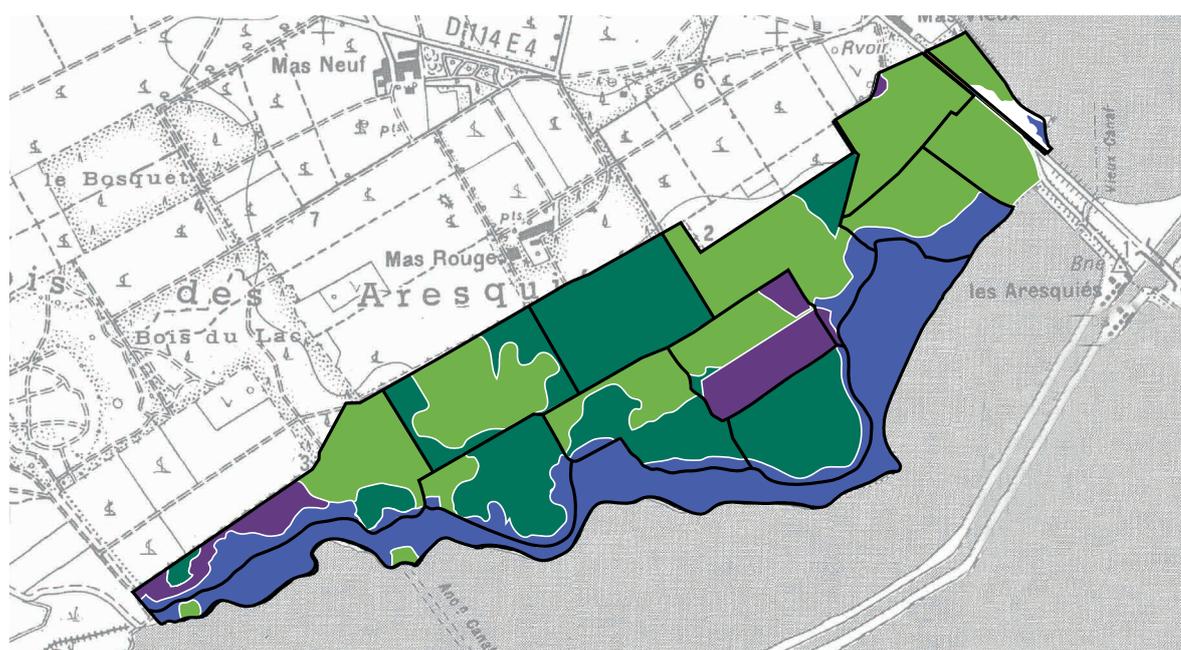
- **Préservation des milieux ouverts** au sein du boisement et aux abords : des interventions régulières de débroussaillage sont requises pour maintenir les clairières, les pelouses calcicoles et la mare. Ces milieux tendent à se fermer progressivement sans mesures d'entretien ou de pastoralisme. Des travaux visent également à protéger la mare des risques de piétinement par l'homme et par les animaux (présence de sangliers).

- **Restauration des milieux naturels dégradés** : mise en défens de certains espaces pour assurer la régénération de la végétation, décompactage des sols, amélioration de la qualité de l'eau de la lagune...

- **Inventaires et suivis scientifiques** en collaboration avec la communauté scientifique : une attention particulière doit être portée à l'inventaire des chiroptères et des amphibiens (liés à la présence de zones humides).



Milieux ouverts aux abords des espaces boisés



Une mosaïque de milieux naturels entre boisements et milieux ouverts

- Futaie irrégulière de Pin d'Alep
- Futaie régulière de Pin d'Alep
- Pelouses calcicoles
- Végétations à Salicorne et steppes salées

2

Renforcer l'accueil du public dans un cadre de sensibilisation à l'environnement

La création d'un véritable **schéma d'accueil du public** doit s'envisager en lien avec l'ensemble des partenaires de la gestion mais aussi avec les usagers, à partir d'une vision à long terme. Il s'agit de faire émerger un projet portant à la fois sur les pratiques, les flux, les lieux d'accueil, la sécurité...

- **Organiser et canaliser la fréquentation**, notamment en bordure de l'étang mais aussi dans le bois : cela passe notamment par une réflexion sur les différentes pratiques (randonnée pédestre et équestre...) et la formalisation d'un zonage spatial des activités. Les travaux de création de platelage s'inscrivent dans cette optique.
- **Réduire le nombre de pistes** forestières et favoriser les sentiers en sous-bois.

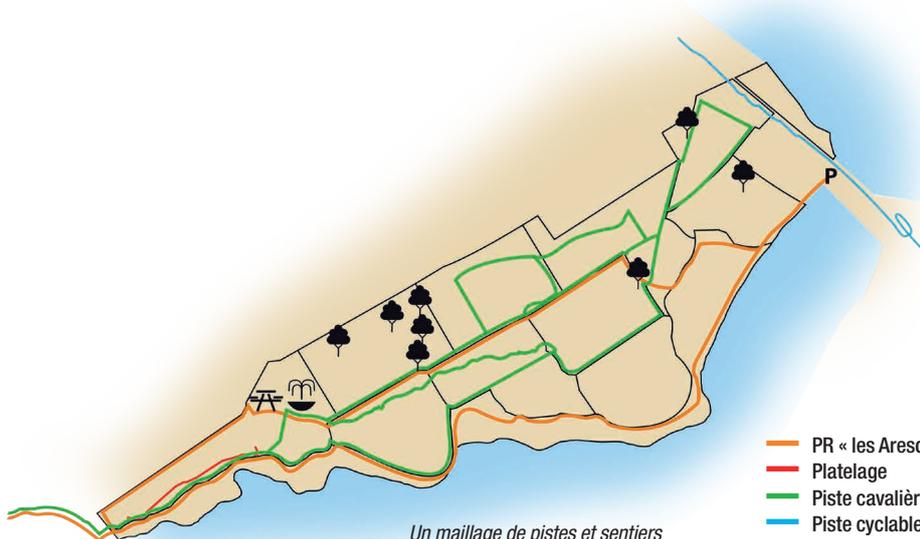
- **Faire émerger un projet de lieu d'accueil** du public incluant les bâtiments de l'entrée du site : information sur le site, classes vertes, activités périscolaires, animations, expositions, conférences... les perspectives d'occupation du lieu d'accueil sont multiples. L'engagement du gestionnaire est déterminant pour porter un tel projet. La réflexion devra clairement donner des orientations sur le devenir des bâtiments (restauration, déconstruction...).
- **Organiser le stationnement** : suppression des places au droit du Petit Bois, optimisation des espaces à proximité du pont des Aresquiers en lien avec le Conseil général et Thau Agglomération, meilleure intégration paysagère des parkings.



Tables à proximité de la fontaine



Les aménagements du sentier en platelage assurent une découverte des milieux ouverts, sans dégradation de la végétation



Un maillage de pistes et sentiers

- PR « les Aresquiers »
- Platelage
- Piste cavalière
- Piste cyclable
- ◆ Arbre remarquable
- ☜ Table banc
- Ⓜ Fontaine
- P Parking



Pratiques équestres



Vers une gestion partenariale intégrant pleinement le site aux stratégies locales d'aménagement

3

Dynamiser la gouvernance du site

Le plan de gestion, adossé au plan d'aménagement forestier réalisé par l'ONF, est appelé à couvrir une période de 15 ans, de 2014 à 2028.

La gestion du site repose sur l'intervention concertée du Conservatoire du littoral, de Thau Agglomération et de l'Office National des Forêts.

Le renforcement de la gouvernance passe par :

- l'établissement d'une convention de gestion tripartite ;
- la création d'un comité annuel de suivi de la gestion intégrant l'ensemble des acteurs (gestionnaires, collectivités territoriales, SIEL, associations...);
- l'actualisation des conventions d'usage avec les parties concernées ;
- le partage de stratégies d'aménagement et de gestion, notamment en matière d'accueil du public, au travers d'opérations globales à l'échelle du territoire. C'est en particulier le cas du projet de protection et d'aménagement du lido de Frontignan actuellement porté par Thau Agglomération.



→ Découvrir les plans de gestion du Conservatoire du littoral

Construit à partir du plan d'aménagement forestier, le présent document permet de comprendre en quelques pages les spécificités de ce site protégé par le Conservatoire du littoral, son identité, les principaux choix effectués pour son aménagement et son entretien.

La gestion de chaque site est le fruit d'un partenariat entre le Conservatoire - propriétaire et le (ou les) organisme(s) désigné(s) comme gestionnaire(s) du site : collectivités territoriales, associations naturalistes... Ils établissent ensemble, et en concertation avec les acteurs du territoire (organismes socio-professionnels, usagers...), un plan de gestion, ici plan d'aménagement forestier, qui constitue le projet pour le site. Il est élaboré à partir d'une analyse des enjeux présents. Il définit les réalisations souhaitables pour restaurer, aménager et gérer le site.

Le Conservatoire du littoral a pour mission d'acquiescer les espaces fragiles et remarquables des rivages maritimes et lacustres français, de les protéger et de les ouvrir au public.

L'établissement intervient à ce titre sur plus de 700 sites, dont beaucoup bénéficient d'un plan de gestion. Ces sites sont répartis au sein de 10 délégations de rivages du Conservatoire du littoral : Manche - Mer du Nord, Normandie, Bretagne, Centre-Atlantique, Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse, Outre-mer, grands lacs.

Les brochures de la collection « Plan de gestion des sites du Conservatoire du littoral » sont disponibles en version numérique sur : www.conservatoire-du-littoral.fr (rubrique : les sites du littoral / Gestion).

Une application spécifique est également téléchargeable sur votre mobile.

Les gestionnaires :



Thau Agglomération



ONF - Agence interdépartementale
Hérault - Gard

Les partenaires de la gestion :



Conseil Régional
Languedoc-Roussillon



Conseil général de l'Hérault



Syndicat Mixte des étangs littoraux



Coordination éditoriale et mise en page : Conservatoire du littoral - MarkedA - 2014
Crédits photos : Conservatoire du littoral - F. Larey - M. Debetencourt - Fotolia
Source : IGN-SCAN 100 @ SIG - Conservatoire du littoral



Conservatoire
du littoral

Conservatoire du littoral
Délégation Languedoc-Roussillon

165, rue Paul-Rimbaud
34184 Montpellier Cedex 4

Tel : 04 99 23 29 00

languedoc-roussillon@conservatoire-du-littoral.fr

www.conservatoire-du-littoral.fr